



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur Marc MOES** demeurant Rue de la Communale 6 à 4170 Comblain-au-Pont.

Le terrain concerné est situé **Avenue Laboule, 44 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section D n°109Z.

La demande vise les travaux suivants : **transformation et extension d'un bâtiment comprenant un commerce et deux logements, création d'un 3ème logement** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- ***l'absence d'emplacement de stationnement ;***
- ***la volumétrie de la toiture ne correspond pas aux prescriptions du Guide ;***
- ***la teinte des briques ne fait pas partie des teintes autorisées par le Guide.***

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16 août 2023 au 30 août 2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be